



Blagnac le 23 novembre 2010

Direction du Patrimoine

Nos réf. : 17269/10/JB/MM
Objet : Eclairage piste bord de Garonne
CS N° 27201

Affaire suivie par : Monsieur Jacques BOSCH

Association Blagnac
A Vivre Environnement
10, rue du Château d'Uzou
31700 BLAGNAC

A L'attention de Mme Marie-Pierre BES

Madame,

Monsieur le Maire m'a transmis votre courrier en date du 29 septembre 2010, relatif à votre demande d'éclairage de la piste sablée longeant les bords de la Garonne.

Après étude, il apparaît qu'une solution solaire et/ou éolienne ne peut convenir en raison d'une frondaison importante sur le sentier ne permettant pas ce type de solution.

Une réalisation d'éclairage public traditionnel ne saurait être envisagée dans ce secteur au vu des coûts dispendieux qui en résulteraient pour la commune.

Toutefois, je reste vigilant quant aux nouvelles technologies pouvant être utilisées pour ce type de réalisation et ne saurait manquer de les mettre en oeuvre le cas échéant.

En espérant avoir répondu à votre attente,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire délégué
à l'aménagement et aux travaux

Christian BERGON

Votre réponse : M. le Maire

Hôtel de Ville - 31706 BLAGNAC CEDEX
Tél. 05 61 71 72 00 - Fax 05 61 71 72 73
contact@mairie-blagnac.fr